



Attaque contre les quasi-statuts : tous en grève le 11/06/2026 !

Depuis de nombreuses années, nos organisations syndicales revendiquent une amélioration des conditions d'emploi et de rémunération des agents employés sous le Quasi-Statut de l'Environnement (QSE).

Le 27/05/2026, le Ministère a informé les organisations syndicales que le Guichet Unique de la Fonction Publique conditionnait son accord sur les revalorisations indemnitaires du QSE à l'arrêt des recrutements en 2028, ce qui signifie à terme **la disparition de ce cadre d'emploi**.

Pour les agents actuellement en CDI, cela signifie :

Une baisse du nombre de promotions, avec une chute mécanique du taux promouvables / promus. En stoppant les recrutements, le nombre d'agents promouvables diminue et celui des promus également ;

Pour l'évolution du QSE et son alignement sur les conditions d'emplois des fonctionnaires : avec un statut en déclin, il est certain que le QSE restera figé, maintenant les agents concernés dans des différences de salaires totalement indécentes vis-à-vis de leurs collègues fonctionnaires.

Pour les collègues actuellement en CDD :

L'OFB a recruté de très nombreux CDD sous le QSE, y compris sur des postes de Technicien de l'Environnement dans les Services Départementaux. En 2023, ils étaient 291 agents dans cette situation (pas de données plus récentes puisque l'OFB n'a pas publié de Rapport Social Unique pour 2024 ni 2025).

Pour ces collègues, si la CDIisation après deux CDD de trois ans n'est pas remise en cause, ça sera le cadre de gestion des contractuels du Ministère qui s'appliquera¹.

Au lieu de permettre une évolution de carrière et un cadre collectif pour le niveau de recrutement et de traitement au moment du recrutement, cette note de gestion signale (page 10) que « **Chaque recrutement fait l'objet d'une étude personnalisée** ». Il n'y a donc aucune garantie de rémunération minimale à l'embauche.

¹ https://equipementcgt.fr/IMG/pdf/note_drh_recrutement_gestion_contractuels_2019-03-28_cle7519a7.pdf

Concernant les évolutions de rémunérations, ça sera tous les 3 ans ! Pour les agents dont les résultats sont satisfaisants, l'augmentation varie de 2 à 3 % ! Mais la note précise bien que : « **les éventuelles augmentations** sont opérées tous les 3 ans au vu de l'appréciation professionnelle des agents concernés et d'un argumentaire circonstancié du service d'affectation ».

C'est donc l'individualisation des conditions d'emplois et de salaire qui est appliquée et prônée par le Ministère de la Fonction Publique.

Des négociations annoncées qui sont un leurre

Le Ministère annonce des négociations pour une revalorisation des conditions d'emploi pour les agents sous le QSE (CDD et CDI). Pour les agents en CDI, la disparition programmée du QSE conduira à une baisse des promotions et dans les années à venir à une absence d'évolution du cadre d'emploi. Pour les CDD en attente de CD, et pour les futurs recrutés, il est hautement improbable (pour le moins...) dans le contexte politique et budgétaire actuel que le futur cadre d'emploi soit mieux disant par rapport à l'existant.

Le Quasi Statut de l'Environnement est un socle de garanties collectives qui doit être amélioré afin qu'il soit *a minima* aligné sur les grilles et les conditions d'emploi des fonctionnaires !

Nous exigeons :

- le maintien du Quasi-Statut de l'Environnement ;
- une revalorisation de ce quasi-statut et son alignement sur les conditions d'emploi et de rémunérations des fonctionnaires ;
- une politique massive de titularisation des agents contractuels.

Manifestons notre soutien à nos collègues en CDI et en CDD.

Tous en grève le 11/06/2026 !

Informez-vous !

Réunions d'Informations syndicales :

HMI du SNE FSU : le 8 juin 2026 de 13h30 à 14h30 :

<https://ofb-fr.zoom.us/j/99177689283>

HMI de la CGT Environnement : le 9 juin 2026 de 11h00 à 12h00

<https://us02web.zoom.us/j/81530944666?pwd=zAKrstKbdb5dpOLgbZqYbfrStPhgge.1#success>